

Au sommaire de ce numéro

- L'édito du Président
- Les CCAS deviendront-ils facultatifs?
- Merci Renaud ... Bienvenue à Pascale et Denis
- Campagne d'adhésion et fonctionnalités du site
- La précarité énergétique
- Entretien avec Réunica
- Réforme du droit d'asile
- Une expérience : Cohabitions ...
- Les infos de l'ANCCAS

L'édito du Président - Medias : Informer ou couvrir l'évènement ?

Le chaos médiatique consécutif à l'expulsion de la famille de Léonarda commence à s'apaiser.

Beaucoup d'entre nous ont dû s'étonner de cet emballement médiatique tant il paraît décalé face à l'indifférence au quotidien que nos sociétés opposent aux migrants qui tentent de pénétrer notre riche Europe. Cette expulsion a provoqué l'indignation pour un problème de méthode et on nous a expliqué le traumatisme vécu par l'adolescente et sa famille face à cette violation du temps scolaire. On imagine le traumatisme en effet pour cette jeune fille et sa famille qui errent à travers l'Europe depuis des années vivant d'expédients, de charité et de débrouille. Pas sûr que cet épisode soit le plus traumatisant de leur vie de migrants !

Et c'est cette vie là que les médias nous ont livrée avec un certain embarras quand il leur est apparu que cette famille ne répondait pas aux critères qu'ils avaient espérés.

Le résultat de cet emballement : une famille ridiculisée et une xénophobie grandissante. Voilà comment une information mal traitée aura abîmé le travail des bénévoles et des professionnels qui œuvrent chaque jour auprès des migrants, bien loin du tapage mais si près de la misère.



Denis GUIHOMAT

Les CCAS deviendront-ils facultatifs ? Michel CABRIT, Directeur du CCAS de Clermont-Ferrand

Ces dernières semaines, le projet de loi Doligé que l'on croyait moribond, après les coups portés par les Députés, est revenu soudainement dans notre actualité.

I - En effet, le Sénat a réintroduit et adopté un article, qui menace l'existence même des Centres Communaux et intercommunaux d'action sociale. Le Code de l'action sociale et des familles serait modifié dans son article L 123-4 « Un CCAS est créé dans toute commune de plus de 1500 habitants. Il peut être créé dans toute commune de moins de 1500 habitants...Il peut être dissous dans les communes de moins de 1500 habitants.....Lorsque le CCAS est dissous par délibération du Conseil Municipal, la commune peut soit exercer directement les attributions, soit les confier à un centre intercommunal d'action sociale »

Cette modification revient à rendre optionnels les CCAS dans les communes de moins de 1500 habitants. Cet amendement a été réintroduit dans un texte visant à simplifier les normes administratives. Comment croire aujourd'hui, pour nous qui sommes des acteurs de terrain, et qui vivons quotidiennement la complexité des textes et des procédures, l'inflation de normes en tout genre dans lequel le citoyen ne se retrouve plus, que les CCAS constituaient une complexité telle, qu'il était urgent de les supprimer !

Certes nous savons tous, que peu de communes de cette taille se servaient de « l'outil CCAS », mais cette suppression brutale, outre qu'elle remet en cause l'histoire de nos institutions, interroge sur la réelle volonté de certains de nos élus.

Au cours de l'année notre association s'était déjà exprimée sur ce point, en appelant à la vigilance sur les évolutions à venir. Nous ne sommes pas figés dans un positionnement qui relèverait du statu quo, nous avons déjà formulé des propositions qui nous paraissent relever du bon sens.

Nous pensons que nos institutions de par l'originalité de leur composition - mixage d'élus municipaux et de représentants du secteur associatif - sont à l'abri d'un débat souvent trop politisé comme on peut l'observer dans les conseils municipaux, et que l'action sociale à tout à y gagner en sérénité et en efficacité. Toutes les études conduites, notamment par l'UNCCAS et par l'ODAS démontrent que les CCAS sont des relais de terrain indispensables dans la réponse aux besoins des citoyens, et dans la nécessaire réactivité face aux nombreuses demandes. Ils jouent aujourd'hui le rôle d'amortisseur à la crise, et ont su s'adapter à l'accueil de nouveaux publics, tout en inventant des réponses novatrices.

Contact : mcabrit@ccas-clermont-ferrand.fr

Les CCAS deviendront-ils facultatifs ? ... Suite

II - La seconde partie de l'amendement introduit la notion du Centre Intercommunal d'Action sociale. « *Lorsqu'un CIAS a été créé, les compétences des CCAS des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre relevant de l'action sociale d'intérêt communautaire lui sont transférées de plein droit* »

Cet article érige en principe le transfert possible vers des EPCI. Il suffira désormais que les 2/3 des communes membres décident d'un transfert de leur compétence sociale, pour que les CCAS n'existent plus.

L'ANCCAS a prôné depuis longtemps un regroupement des CCAS au sein de CIAS, notamment pour les plus petits d'entre eux. L'idée que des CIAS puissent prendre forme ne peut que favoriser l'existence d'une action sociale de proximité.

Les CIAS devraient permettre à la fois de couvrir des territoires plus importants, de se doter de compétences techniques aujourd'hui nécessaires, d'accéder pour certains collègues à des grades correspondant à leurs missions...

Pour les CCAS plus importants dont il faut qu'ils conservent une action territoriale proche de leurs usagers, un CIAS « à la carte » peut, entre autres, permettre la mise en commun d'équipements importants et coûteux (cuisine centrale, EHPAD...) afin de rester dans la course à la concurrence, face au secteur marchand.

III - Par contre, la rédaction du III de l'article L 123- 4-1 nous laisse interrogatifs. Il stipule que « *le CIAS peut être dissous par délibération de l'EPCI, qui exerce alors les compétences du CIAS sauf si une commune s'y oppose* ». Ce qui à terme, pourrait laisser entendre que les CCAS et les CIAS pourraient être supprimés purement et simplement...

Il y a là un réel danger pour les CCAS, et il faudra être très vigilant à la rédaction définitive de cet article.

Nous percevons bien que le réel motif de cette modification, ne peut être qu'une simple volonté simplificatrice. Les CCAS ont survécu à bien des réformes et à bien des attaques, mais l'étranglement financier de l'Etat et des collectivités, accentue la pression sur les institutions périphériques que sont les CCAS. Finalement est-ce vraiment les CCAS qui sont visés ou bien l'action sociale elle-même ? Prenons garde à ce que nos décideurs ne se trompent pas de cible...

Les efforts de gestion sont tout à fait compréhensibles, pour chacun, pour les CCAS comme pour les autres collectivités, mais faire des « économies sur le social » dans une société en crise, surtout de façon brutale, peut conduire à des phénomènes qui pourraient nous dépasser.

Regardez ce qui se passe chez nos voisins de l'Europe du Sud...

Les CCAS restent des outils privilégiés et plébiscités dans leur rôle de proximité, ils sont gestionnaires de bon nombre d'établissements et/ou de services équilibrés financièrement...combien de services municipaux peuvent en dire autant ?

En prise permanente avec le terrain, ils ont aussi une réelle capacité d'initiative et d'innovation dans leurs réponses. Personne n'a oublié que le RMI était de l'initiative d'un CCAS...celui de Besançon en l'occurrence.

Il est encore temps de faire entendre notre voix, l'Assemblée Nationale a encore la possibilité de revenir sur cet amendement. Parlez en autour de vous, sensibilisez vos élus, chacun d'entre nous a un rôle à jouer.

Merci Renaud...Bienvenue à Pascale et à Denis

Après plusieurs années d'une fidèle collaboration auprès de notre association, Renaud Vandeweghe a quitté le CCAS de Tours pour prendre de nouvelles responsabilités au sein d'une communauté de communes. Il assurait le rôle de permanent de notre association avec une grande compétence et une gentillesse que vous avez tous appréciées.

Le Conseil d'Administration a eu l'occasion de lui témoigner sa reconnaissance, et en votre nom, nous le remercions de son implication au sein de l'ANCCAS, et lui sou-

haitons bonne chance dans ses nouvelles missions.

Le Conseil d'Administration a souhaité modifier l'organisation existante. Un appui technique et logistique au Président sera maintenu à Tours, cette mission sera confiée à Denis Addad. Le rôle de permanent sera confié à Pascale Vincent, collaboratrice du CCAS de Besançon. Elle aura notamment en charge l'animation du réseau des partenaires et des délégations régionales. Elle assurera la coordination de l'organisation des futures journées 2014 à Paris.

Campagne d'adhésion 2014 et fonctionnalités du site

La campagne d'adhésion 2014 a été lancée dans le courant du mois d'octobre.

Le montant des cotisations reste inchangé par rapport à 2013.

IMPORTANT !

Pour bénéficier de la couverture de l'assurance proposée par la GMF, les adhésions doivent être encaissées avant le 31 décembre.

Afin de faire vivre le site de l'ANCCAS, une nouvelle fonctionnalité va être opérationnelle très prochainement. Dès qu'une question sera posée sur le forum, tous les adhérents en seront informés par le biais d'un mail. Cela permettra à chacun d'entre vous, en fonction de ses connaissances d'apporter une réponse au collègue qui sollicite le réseau.

Enfin, n'hésitez pas à partager vos expériences et réflexions dans La Lettre aux adhérents.

La précarité énergétique - Jacques LOMBARDIE, Directeur du CCAS de Saint-Pierre de la Réunion

La Réunion Île Solaire ... Terre d'innovation

L'île de la Réunion, région européenne et Département français situé dans l'Océan Indien, compte aujourd'hui plus de 830 000 habitants. Le mode de production et de consommation actuel de l'énergie, couplé à la forte croissance démographique et à son insularité, rend l'île dépendante des importations d'énergies fossiles... Ces énergies sont utilisées pour le transport (70%) et pour la production d'électricité (30%).

Sur le plan énergétique, 2 phénomènes se confrontent :

- d'un côté, une surconsommation liée à une mauvaise maîtrise de l'énergie,
- et de l'autre, des personnes et des ménages qui éprouvent des difficultés pour accéder aux fournitures d'énergie nécessaires à la satisfaction de leurs besoins.

Manifestement, le phénomène est préoccupant et a conduit les CCAS et Communes de la Réunion à se lancer dans une démarche d'innovation.

Ainsi, à ce jour, plusieurs projets à caractère social sont en voie d'expérimentation :

1. La constitution d'un réseau solidaire départemental impliquant les sociétés de fermage (EDF/ VEOLIA/ etc...) et les institutions telles que la CAF, le Conseil Régional, les EPCI, l'Agence Régionale de l'Énergie Réunion...
2. L'installation d'un outil ayant pour mission essentielle de faire la promotion et la coordination des actions touchant la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables dans une perspective de développement durable et d'adaptation

au changement climatique (*Société Publique Locale Énergie Réunion*).

3. Le lancement depuis 2 ans avec les CCAS d'une opération intitulée « ECO SOLIDAIRE » avec l'installation de plus de 2000 chauffe-eaux solaires au domicile de personnes vulnérables et vivant des minima sociaux.
4. Le lancement dans certaines communes des « Villages Solaires ».
5. Le développement des projets pilotes initiés notamment par le CCAS de Saint Joseph sur « l'auto-amélioration contrôlée de l'habitat » et le CCAS de Saint Pierre « Nout'Péi, Nout'Soleil », projets qui ont été primés en 2011 et 2012 dans le cadre du Prix de l'Innovation Sociale organisé par l'UNCCAS et du prix européen avec le concours d'Elisan.
6. Et enfin, très récemment, l'initiative d'un « Plan Climat Énergie » porté par la Communauté Intercommunale des Villes Solidaires du Sud (CIVIS) en prenant soin d'intégrer la problématique des ménages ayant des revenus modérés pour réaliser des aménagements durables de leur habitat et l'acquisition d'équipements performants.

De surcroît, ces actions démontrent que la question de la précarité énergétique est au cœur des politiques publiques communales à la Réunion.

Elles repositionnent les CCAS comme des leviers de proximité. Reste toutefois à définir avec les partenaires les modalités de la gouvernance dans ce domaine en vue d'une plus grande mutualisation et optimisation des réponses.

Contact : jacqueslombardie@yahoo.fr

Entretien avec Réunica - Pascale VINCENT, Chargée de mission ANCCAS

Quelques mois après les 36èmes Rencontres de Besançon, Thomas GODARD, Adjoint au Directeur des activités sociales de REUNICA a accepté de revenir sur les débuts d'un partenariat prometteur.

La Lettre : A l'occasion de cette première participation aux Rencontres de l'ANCCAS, quelles étaient les attentes de REUNICA ?

Thomas GODARD : REUNICA, groupe d'Institutions de Re-traite Complémentaire des fédérations Agirc et Arrco, propose une action sociale à ses clients en difficulté. Elle a vocation à intervenir en second plan aux cotés des acteurs institutionnels de premier niveau, notamment des collectivités locales. Notre souhait est de nous inscrire dans un partenariat avec les CCAS parce qu'ils ont une connaissance beaucoup plus fine des publics mais aussi un lien plus direct avec ces publics. Mener des actions avec les CCAS nous permet d'être au plus proche des besoins sur un territoire et d'avoir plus d'impact par des synergies de gouvernance et de financement. C'est, pour nous un gage de cohérence et d'optimisation des moyens dont nous disposons.

La Lettre : Avez-vous été satisfait de cette première participation au congrès ?

Thomas GODARD : Tout à fait, REUNICA a mobilisé l'ensemble des responsables des délégations régionales à l'occasion de ce congrès, pour rencontrer et nouer des partenariats avec des directeurs et/ou des cadres de l'action sociale communale. Ces rencontres ont permis à REUNICA d'être mieux identifié comme groupe de protection sociale et comme acteur de l'économie sociale et solidaire, et d'affirmer notre volonté de travailler en coordination avec les acteurs institutionnels locaux.

La Lettre : Ressentez-vous déjà les effets de ces rencontres ?

Thomas GODARD : Le congrès a été un moyen de prendre un premier contact, avec vos adhérents, durant lequel nous avons pu donner de la lisibilité à l'action de notre institution et nous positionner comme un partenaire privilégié sur les territoires. L'ANCCAS est, à ce titre, un interlocuteur de premier plan pour développer ou renforcer des partenariats qui en sont à leurs premiers balbutiements. Le partenariat de longue date avec le CCAS de Besançon fait figure d'exception aujourd'hui, du fait de la diversité des actions. REUNICA souhaiterait s'inscrire dans ce type de partenariat avec d'autres territoires. En cela, votre réseau représente un très bon levier.

Vos adhérents doivent savoir qu'ils peuvent venir nous rencontrer et nous proposer des projets à mener ensemble sur un territoire donné, dans un esprit de co-construction.

La Lettre : Comment envisagez-vous l'avenir de ce partenariat ?

Thomas GODARD : A travers cette première participation, à travers vos outils de communication, nous espérons donner de la lisibilité à notre institution, mais nous souhaitons aussi pouvoir construire des projets sur le terrain. Les rencontres régionales peuvent être un bon moyen pour affiner notre connaissance mutuelle.

Mais nous pourrions aussi décider d'agir ensemble, et de concert, sur une thématique pour laquelle nous partageons une sensibilité.

En tout état de cause, nous devrions être présents lors des 37èmes rencontres de l'ANCCAS qui se dérouleront en 2014 à Vallois Perret dans les locaux d'un proche voisin, la GMF, l'occasion pour nous de renforcer encore ce nouveau partenariat.

Concertation pour une réforme du droit d'asile - Pascale VINCENT, Chargée de mission à l'ANCCAS

Avec plus de 60 000 demandes en 2012, la politique d'accueil des demandeurs d'asile est « à bout de souffle » : des délais de traitement qui s'allongent, une saturation des CADA et un recours aux dispositifs d'hébergement d'urgence au détriment des publics cibles...

Pour maintenir la tradition d'accueil et en garantir la qualité tout en intégrant les nouvelles directives européennes adoptées en juin dernier, le Ministre de l'intérieur a lancé une concertation avec les principaux acteurs intervenant sur cette problématique (Etats, collectivités locales, associations)...

Il a chargé Mme Valérie LETARD, sénatrice et M. Jean Louis TOURAINE, député du Rhône de piloter cette réflexion dont les conclusions sont attendues pour la fin du mois d'octobre.

La démarche repose sur la mise en place de 4 ateliers thématiques réunissant des experts et des professionnels :

- L'évolution des procédures d'asile,
- L'accueil, l'orientation et l'accompagnement des demandeurs d'asile,
- L'hébergement des demandeurs d'asile,
- L'insertion des bénéficiaires d'une protection internationale (accueil, emploi, logement, formation)

Les groupes de travail se réunissent régulièrement, des experts sont auditionnés dans le cadre d'un calendrier très serré. Nous reviendrons plus longuement sur les conclusions de cette commission dans une prochaine Lettre.

Contact : pascale.vincent@besancon.fr

Cohabitions à Annonay - Une expérience du CCAS d'Annonay

Depuis bientôt deux années, le CCAS d'Annonay et l'association AIDER travaillent ensemble pour offrir de l'hébergement temporaire et favoriser le lien social.

Le système est simple : un hébergeur – un hébergé, pas de location.

L'hébergeur est une famille, une personne isolée ou âgée prête à rendre service en accueillant chez lui une autre personne qu'il ne connaissait pas.

L'hébergé est un stagiaire, une personne en CDD court, un saisonnier, un étudiant ...

Le CCAS s'assure des conditions d'accueil proposées et de celles de l'hébergé et les met en relation.

Il n'y a pas de compensation financière hormis en période hivernale ou pour l'alimentation si les deux parties mangent ensemble. Le temps de vie partagé se veut convivial.

L'hébergé peut rendre de menus services comme manger de temps en temps avec l'hébergeur, lui faire des courses, être là le week-end.

L'hébergeur et l'hébergé ne sont jamais seuls, le service social du CCAS assure constamment le lien entre eux et peut régler certaines incompréhensions, bien qu'il ne s'en soit jamais produites.

Ce principe qui a rencontré quelques difficultés au démarrage de l'action, prend de l'ampleur et les retours des premières expériences sont encourageants. Des liens se sont tissés, des personnes se revoient. Des hébergeurs en redemandent.

Pour tout renseignement complémentaire : a.mesclon@ccas-annonay.fr

Les infos de l'ANCCAS ...

L'ANCCAS au Congrès de l'UNCCAS

L'ANCCAS qui a tenu son Conseil d'Administration le 30 septembre, était présente au Congrès de l'UNCCAS qui s'est déroulé à Tours du 1^{er} au 2 octobre dernier. Elle y a tenu un stand.

Ce fut l'occasion de se retrouver pour nombre d'entre nous, d'échanger autour des problématiques actuelles et d'accueillir 10 nouveaux adhérents.

Les Rencontres 2014

En raison des élections municipales, nos prochaines Rencontres se dérouleront les 11 et 12 septembre 2014 au siège de la GMF à Levallois-Perret.

Nos collègues d'Île de France avec le soutien de Pascale VINCENT sont chargés de la préparation de cet événement annuel.

Notez donc bien dès à présent ces dates et n'hésitez pas à les communiquer autour de vous !

ANCCAS

Secrétariat Général
1 rue Saint Vincent
CS 50478
63013 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél : 09 52 84 57 03

Mailto : anccas@free.fr
Site Internet : www.anccas.fr



Le Conseil Général de l'Oise
recrute son
Directeur Chef d'établissement du
Centre Départemental Enfance Famille
C.D.E.F (H/F)

Lieu : CG de l'Oise – Beauvais

Candidature sous référence 5468/SL :

- Sur le site www.lightconsultants.eu
- Par courriel à s.dorombo@lightconsultants.eu

BUTINAGE par Y. Massart
Thème : l'expulsion locative

<http://www.fondation-abbe-pierre.fr/outils-et-informations/procedure-expulsion-pour-impaye> : un dossier bien présenté qui expose tous les cas pouvant être rencontrés

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F31272.xhtml> : sur ce site, le texte de la loi ALUR

<http://www.pratique.fr/expulsion-conditions-recours.html> : fiches pratiques sur les expulsions et les recours possibles